

# Bon de souscription

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration du Clocher et de la cloche de l'église ND de bonne Nouvelle à La Chevallerais**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : Fondation du Patrimoine - Eglise La Chevallerais

Et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Mon don est de ..... € et je bénéficie d'une économie d'impôt**

**Pour les particuliers**, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt*
- de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €). *Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt*

**Pour les entreprises**, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires. *Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt*

**Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.**

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

**l'impôt sur le revenu** ou  **l'impôt sur la fortune** ou  **l'impôt sur les sociétés**

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.*

*La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine.*

*Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine.*

*La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.*

Nom ou Société : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

**Coupon à renvoyer à :**  
FONDATION DU PATRIMOINE  
37 bis, quai de Versailles - 44000 NANTES

**Pensez au don en ligne ! [www.pays-de-la-loire@fondation-patrimoine.org](http://www.pays-de-la-loire@fondation-patrimoine.org)**

FONDATION  
  
DU  
PATRIMOINE



**SOUSCRIPTION,  
FAITES un DON !**



Scannez le code ci-contre et faites  
votre don sur  
notre site Internet. →



**Église Notre-Dame  
de Bonne Nouvelle**

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

## Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

## Moyens d'action

Afin de réaliser sa mission, la Fondation du Patrimoine :

- **attribue son label** à des particuliers, leur permettant de bénéficier de **déductions fiscales** à l'occasion de travaux de restauration d'un bien immobilier non protégé particulièrement représentatif du patrimoine,
- soutient des projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif, **en participant à leur financement**,
- **contribue à mobiliser le mécénat** en faveur de projets de restauration du patrimoine local, favorise la transmission des savoir-faire et métiers traditionnels.



## ... Aujourd'hui, des travaux s'imposent

Les travaux consistent à restaurer la toiture de l'édifice afin d'en assurer la préservation. S'ajoute la restauration de la cloche principale qui présente des fissures liées à l'oxydation, lesquelles menacent l'intégrité de la cloche.

La commune a souhaité s'associer à la Fondation du Patrimoine afin de mobiliser les dons dans le cadre d'une souscription publique;

[www.pays-de-la-loire@fondation-patrimoine.org](mailto:www.pays-de-la-loire@fondation-patrimoine.org)

## Eglise Notre-Dame

### de Bonne Nouvelle

En 1620 est érigé sur le territoire communal la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle. Cette construction aurait été consécutive à un accident de chasse dont l'auteur involontaire aurait promis cette construction dédiée à Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, si sa victime guérissait de ses blessures.

Cette chapelle fût détruite par le feu en 1794 et une nouvelle Eglise fût édifiée en 1853.

La statuette de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle fut sauvée par un soldat qui la confia à une fillette. Cette statue figure encore aujourd'hui au patrimoine communal.

Cette Eglise abrite une chaire datant du XIII-XIVème siècle et qui appartenait à l'Eglise abbatiale de Paimpont. Cette chaire a été restaurée en 1860.

Le clocher d'ardoise recouvre une cloche datant du XVème siècle.

La Chevallerais obtint le statut de paroisse en 1842, mais faisant partie de la commune de Puceul depuis la Révolution.



web



## Comment faire un don?

### PAR COURRIER

Envoyez ce bon de souscription avec votre règlement par chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine

### PAR INTERNET

Faites un don en ligne sur notre site Internet sécurisé [www.fondation-patrimoine.org/32715](http://www.fondation-patrimoine.org/32715)

← Scannez le code ci-contre et faites votre don pour ce projet sur notre site internet.